



Réf : EO/SGB/JA/TO

Le 2 décembre 2009

### Notification du Directeur exécutif

#### Onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (Bali (Indonésie), 24-26 février 2010)

1. Conformément à la décision 25/17 I du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement), la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement se tiendra à Bali (Indonésie), du 24 au 26 février 2010. Les travaux débiteront le mercredi 24 février 2010 à 10 heures au Centre de conférences internationales de Bali et seront précédés, le mardi 23 février 2010 à 18 heures, au même endroit, par des consultations officielles entre les groupes régionaux en vue de faciliter les travaux du Conseil/Forum.
2. Les réunions extraordinaires simultanées des conférences des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm se tiendront également avant la onzième session extraordinaire, les 22 et 23 février, une reprise de la session délibérante ayant lieu au début de la matinée du 24 février.
3. L'ordre du jour provisoire (UNEP/GCSS.XI/1), tel qu'adopté par le Conseil/Forum à sa vingt-cinquième session puis modifié et approuvé par le Bureau, est distribué en tant qu'**annexe I** à la présente notification.
4. Aux termes de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale (Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains) en date du 28 juillet 1999, le Conseil d'administration constitue le Forum ministériel mondial sur l'environnement au cours duquel les participants se réunissent pour examiner, chaque année, les questions importantes et nouvelles qui se posent dans ce domaine. Les consultations ministérielles durant la onzième session extraordinaire du Conseil/Forum seront axées sur les nouvelles questions de politique générale concernant l'environnement dans le système multilatéral. Les thèmes spécifiques sont « la gouvernance internationale de l'environnement et le développement durable », « l'économie verte » et « la diversité biologique et les écosystèmes ».
5. Le Conseil/Forum examinera également les rapports du Directeur exécutif sur diverses questions dont l'établissement a été demandé par le Conseil dans ses décisions adoptées lors des précédentes sessions. En outre, le Conseil/Forum se penchera sur toutes autres questions qui pourraient être soumises par ses membres.
6. Il est recommandé qu'à sa onzième session extraordinaire, le Conseil/Forum mène ses travaux principalement en séances plénières ou organise ses dialogues interactifs au niveau ministériel sous la forme de consultations ministérielles en plénière. Le Conseil/Forum pourra, s'il le juge bon, créer des comités de session, dont un Comité plénier, pour examiner les questions programmatiques, administratives et budgétaires.
7. L'attention des Gouvernements est appelée sur la manifestation précédant la session, à savoir le onzième Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes, qui aura lieu le dimanche 21 février et le lundi 22 février 2010 au Centre des conférences internationales de Bali. Ce forum était auparavant connu sous le nom de Forum de la société civile.

---

Executive Office

8. La liste des Etats membres du Conseil d'administration pour la période 2010-2013 est jointe à la présente notification en tant qu'**annexe II**. Aux termes de l'article 16 du Règlement intérieur, chaque membre du Conseil est représenté par un représentant accrédité qui peut être accompagné de suppléants et de conseillers s'il le juge nécessaire. Etant donné que le Conseil/Forum sera appelé à traiter de questions ayant été examinées par le Comité des Représentants permanents auprès du PNUE, et compte tenu du rôle que joue celui-ci en tant qu'organe subsidiaire du Conseil/Forum, les Gouvernements souhaiteront peut-être inclure leur représentant permanent dans leur délégation.

9. Les Etats membres du Conseil d'administration sont priés de communiquer au Directeur exécutif, d'ici le 13 janvier 2010, les noms de leurs représentants, suppléants et conseillers qui participeront à la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Les Etats qui ne sont pas membres du Conseil d'administration mais qui souhaitent participer aux travaux de la session en vertu de l'article 67 du Règlement intérieur sont également priés de communiquer les noms de leurs représentants au Directeur exécutif d'ici le 13 janvier 2010.

10. La documentation établie pour la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement pourra être consultée sur le site Internet du PNUE à partir du 1er décembre 2009 sous l'entête « Onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement » à l'adresse suivante : <http://www.unep.org/GC/GCSS-XI>.

11. Diverses mesures ont été prises pour faire en sorte que la onzième session extraordinaire ait sur le climat et l'environnement aussi peu d'effets que possible. Parmi ces mesures figurent la compensation des émissions de gaz à effet de serre causées par le voyage et le séjour à Bali des participants parrainés par le PNUE et une réduction du nombre d'exemplaires papier des documents et du matériel promotionnel. Les délégations recevront chacune un exemplaire des documents de pré-session et sont encouragées à consulter le site Internet pertinent et à télécharger les exemplaires supplémentaires dont elles ont besoin. Les Gouvernements qui souhaitent recevoir des exemplaires supplémentaires doivent en informer le secrétariat, qui les leur transmettra ou les fournira lors de la conférence. Il est recommandé aux participants d'envisager de compenser les émissions de gaz à effet de serre causées par leur voyage et leur séjour à Bali.

12. L'inscription des participants commencera le samedi 20 février 2010 à 8 heures et se poursuivra jusqu'au vendredi 26 février 2010 à midi.

13. Conformément aux articles 16 et 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les membres du Conseil doivent soumettre les pouvoirs des représentants, suppléants et conseillers qui constituent la délégation de leur pays. Les pouvoirs des représentants, qui doivent émaner soit du chef de l'Etat ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères, doivent être soumis au Directeur exécutif avant la première séance de la session du Conseil/Forum.

14. Les informations concernant les réservations d'hôtel, les formalités médicales, les visas ainsi que les formulaires d'inscription figureront sur le site Internet du PNUE.

15. Les communications ayant trait à la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement doivent être adressées à :

The Secretary of the Governing Council  
United Nations Environment Programme  
P.O. Box 30552-00100  
Nairobi, Kenya

Adresse télégraphique : UNITERRA NAIROBI  
Télex : 22068 UNEP KE  
Télécopie : (254 20) 7623929, 7623748, 2171197, 7626865  
Mél : [unep.gcss-xi@unep.org](mailto:unep.gcss-xi@unep.org)

# **Annexe I**

## **Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Organisation de la session :
  - a) Election du Bureau;
  - b) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Nouvelles questions de politique générale : l'environnement dans le système multilatéral.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la session.

## Annexe II

### Etats membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2010–2013)

#### A. Composition géographique par ordre alphabétique (avec durée des mandats)

|                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Allemagne **                     | Israël *                       |
| Antigua-et-Barbuda **            | Italie *                       |
| Arabie saoudite *                | Japon **                       |
| Argentine **                     | Kazakhstan *                   |
| Australie **                     | Kenya **                       |
| Bahamas *                        | Lesotho **                     |
| Bangladesh *                     | Malaisie **                    |
| Belgique **                      | Mali *                         |
| Benin *                          | Maurice *                      |
| Brésil**                         | Mauritanie **                  |
| Canada **                        | Mexique *                      |
| Chine **                         | Monaco *                       |
| Colombie *                       | Mozambique **                  |
| Congo *                          | Niger *                        |
| Costa Rica *                     | Pakistan **                    |
| Croatie *                        | Pays-Bas *                     |
| Cuba *                           | République centrafricaine **   |
| Espagne *                        | République de Corée **         |
| Etats-Unis d'Amérique **         | République tchèque **          |
| Fédération de Russie **          | République-Unie de Tanzanie ** |
| Fidji *                          | Roumanie **                    |
| Finlande *                       | Serbie *                       |
| France **                        | Somalie *                      |
| Gabon **                         | Suisse **                      |
| Guinée *                         | Trinité-et-Tobago **           |
| Hongrie ***                      | Tunisie *                      |
| Inde *                           | Tuvalu *                       |
| Indonésie **                     | Uruguay **                     |
| Iran (République islamique d') * | Zambie **                      |

\* Membres dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2011.

\*\* Membres dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2013.

\*\*\* Le 3 novembre 2009, l'Assemblée générale, agissant à la demande du représentant du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies, contenue dans une lettre du 12 août 2009 (A/64/297) annonçant que son pays céderait à la Hongrie son siège au Conseil d'administration pour le reste de son mandat, a élu la Hongrie, candidat du Groupe des Etats d'Europe orientale, pour un mandat de deux ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et arrivant à expiration le 31 décembre 2011.

## B. Composition des groupes géographiques (avec durée des mandats)

### Groupe des Etats d'Afrique

Benin \*  
Congo \*\*  
Gabon \*\*  
Guinée \*  
Kenya \*\*  
Lesotho \*\*  
Mali \*  
Maurice \*  
Mauritanie \*\*  
Mozambique \*\*  
Niger \*  
République centrafricaine \*\*  
République-Unie de Tanzanie \*\*  
Somalie \*  
Tunisie \*  
Zambie \*\*

### Groupe des Etats d'Asie

Arabie saoudite \*  
Bangladesh \*  
Chine \*\*  
Fidji \*  
Inde \*  
Indonésie \*\*  
Iran (République islamique d') \*  
Japon \*\*  
Kazakhstan \*  
Malaisie \*\*  
Pakistan \*\*  
République de Corée \*\*  
Tuvalu \*

### Groupe des Etats d'Europe orientale

Croatie \*  
Fédération de Russie \*\*  
Hongrie \*\*\*  
République tchèque \*  
Roumanie \*\*  
Serbie \*

### Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda \*\*  
Argentine \*\*  
Bahamas \*  
Brésil \*\*  
Colombie \*  
Costa Rica \*  
Cuba \*  
Mexique\*  
Trinité-et-Tobago \*\*  
Uruguay \*\*

### Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats

Allemagne \*\*  
Australie \*\*  
Belgique \*\*  
Canada \*\*  
Espagne \*  
Etats-Unis d'Amérique \*\*  
Finlande \*  
France \*\*  
Israël \*  
Italie \*  
Monaco \*  
Pays-Bas \*  
Suisse \*\*

\* Membres dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2011.

\*\* Membres dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2013

.\*\*\* Le 3 novembre 2009, l'Assemblée générale, agissant à la demande du représentant du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies, contenue dans une lettre du 12 août 2009 (A/64/297) annonçant que son pays céderait à la Hongrie son siège au Conseil d'administration pour le reste de son mandat, a élu la Hongrie, candidat du Groupe des Etats d'Europe orientale, pour un mandat de deux ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et arrivant à expiration le 31 décembre 2011.

---